



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

**Procès-verbal de la première séance ordinaire de l'année scolaire 2023-2024
tenue le 16 octobre 2023 à 19 h 00.**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Christine Dallaire, parent
Madame Catherine Émond, parent
Madame Marie-Ève Guay, parent
Madame Caroline Diné, parent
Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent
Monsieur Dominic Poulin, parent
Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien
Madame Nadia Pouliot, enseignante
Madame Geneviève Filteau, enseignante
Madame Amélie Vachon, TES et éducatrice, représente du service de garde
Madame Florence Drouin, psychoéducatrice

ÉTAIENT ABSENTS

Aucun

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe
Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté
Madame Hélène David, responsable du service de garde

1.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Julie Lalancette souhaite la bienvenue à tous les membres.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Lalancette confirme qu'il y a quorum malgré le fait qu'il y a toujours un poste vacant au niveau du membre du personnel pour Sainte-Famille. Un suivi sera fait à ce sujet.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 23-24-01	1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Madame Lalancette procède à la lecture de l'ordre du jour et suggère qu'en raison du contenu à l'ordre du jour, le point varia soit pour des urgences qui ne peuvent pas attendre au prochain CÉ. Monsieur Poulin désire mettre un point concernant la zone scolaire à St-Laurent. Madame Lalancette informe que ce sujet suit son cours et que nous sommes toujours en attente dans ce dossier. ADOPTÉ par Madame Guay
CE # 23-24-02	1.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023 – Annexe 2 Madame Lalancette demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 19 juin 2023. Aucune modification n'est requise, aucun suivi n'était à faire. ADOPTÉ par Madame Dallaire
CE # 23-24-03	1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Aucune question.
CE # 23-24-04	1.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE <u>De la présidence</u> Il n'y a rien à déclarer car la présidence n'est pas encore élue. <u>De la direction</u> Madame Lalancette abordera le sujet au point 1.15. <u>Correspondance reçue</u> Aucune correspondance reçue.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 23-24-05

1.7 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 3, Fiche 3

Après discussion avec les membres, les corrections suivantes ont été apportés au document au point 2.1 et 2.4.

2.1 Séance ordinaire

Le Conseil fixe par résolution, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires, pouvant inclure la tenue d'une séance sur une plateforme virtuelle.

2.4 Séance virtuelle obligatoire

En cas de fermeture prolongée de l'école (pandémie) ou de mesures gouvernementales limitant le nombre de personnes pouvant assister à une rencontre, le Conseil peut se réunir à l'aide d'une plateforme numérique permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

ADOPTÉ par Madame Bouchard-Parent

CE # 23-24-06

1.8 ÉLECTIONS : PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

Madame Marie-Ève Guay est proposée pour le poste de présidente par Madame Catherine Émond. Proposition appuyée par Monsieur Dominic Poulin. Madame Guay accepte le poste.

Madame Guay est élue par acclamation.

Madame Guay propose Madame Émond pour le poste de vice-présidente. Madame Émond refuse et propose Monsieur Poulin qui laisse la place à Madame Caroline Dinel qui se propose elle-même.

Madame Dinel est élue par acclamation.

Monsieur Poulin se propose comme remplaçant au comité de parents advenant une absence de Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, représentante à ce comité.

Monsieur Poulin est élu par acclamation.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 23-24-07	1.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ Monsieur Sylvain Delisle est élu par acclamation comme représentant de la communauté.
CE # 23-24-08	1.10 CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 4 Madame Lalancette présente le calendrier des rencontres, soit six au total qui se dérouleront les lundis. Après discussion, la date du 12 février 2024 a été changée pour le 19 février 2024. APPROUVÉ par Madame Émond
CE # 23-24-09	1.11 FORMAT – RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Madame Lalancette invite les membres à se prononcer sur leur préférence, soit de tenir les rencontres en mode virtuel ou en présentiel. Il est accepté que les rencontres du 27 novembre 2023, du 19 février 2024 et du 15 avril 2024 soient en mode virtuel et que les rencontres du 13 mai 2024 et du 17 juin 2024 se tiennent en mode présentiel. APPROUVÉ à l'unanimité
CE # 23-24-10	1.12 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Madame Lalancette présente le TEAM aux nouveaux membres. Madame Lalancette propose aux nouveaux membres différentes options et leur demande leur préférence concernant le visionnement des capsules : <ul style="list-style-type: none">• Visionnement des capsules 15 minutes avant le début des rencontres.• Visionnement des capsules sur notre temps, à notre convenance. Il est convenu que les capsules seront visionnées par les nouveaux membres, sur leur propre temps, à leur convenance.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 23-24-11

1.13 ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Un budget de 250\$ est alloué par l'école pour le conseil d'établissement. Celui-ci permet aux membres du conseil de demander un remboursement de frais encourus pour les séances du conseil (kilométrage, gardiennage). Un formulaire de demande de remboursement est disponible aux membres dans les fichiers de la plateforme TEAMS. Ce budget peut également servir à payer le surcroît pour une secrétaire qui assure la prise de note lors des séances du conseil.

ADOPTÉ par Madame Émond

CE # 23-24-12

**1.14 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 23-24 AU
SERVICE DE GARDE (AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION)
– Annexe 5, Fiche 10**

Madame Hélène David informe qu'il y a une modification au point 5 puisque la tarification a été majorée. Le montant pour une journée complète a été changé pour 9,20 \$ par jour.

Madame Émond demande s'il est possible d'avoir à l'avance les activités des journées pédagogiques. Madame David affirme que oui et les donnera sous peu.

ADOPTÉ par Madame Émond

CE # 23-24-13

1.15 ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉCOLE, Fiche 23

Madame Lalancette informe que toutes les mesures protégées ont été dépensées, sauf celle de la douance car il n'y a pas beaucoup d'élève diagnostiqué dans notre milieu.

Madame Guay demande s'il y a un programme pour nos surdoués. Madame Lalancette répond que non car on a beaucoup d'intervenants



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

qui gravitent autour des élèves dont les enseignantes, TES et les éducatrices d'aide à la classe.

Madame Lalancette précise que les dépenses dans le budget aide alimentaire sont l'achat de plusieurs micro-ondes pour le service de garde, l'achat de collations et de repas dépannage.

- Malgré l'annonce d'un budget déficitaire en début d'année, nous avons fini l'année scolaire 2022-23 avec un surplus.
Des mesures octroyées de façon imprévues, des remboursements pour services non-rendus, ainsi que certaines mesures protégées non-dépensées et non-récupérées permettent d'expliquer ce surplus.
- Le budget de cette année inclut la masse salariale de tous les corps d'emplois, à l'exception des enseignants, c'est pourquoi les montants des dépenses et des allocations sont plus grandes que dans les budgets passés.
Une fois la masse salariale retirée de l'équation, nos dépenses sont semblables à celles de l'année dernière, bien qu'ajustées en fonctions des besoins réels pour cette année.
- Un budget déficitaire de (82 985\$) est présenté aux membres du conseil d'établissement par Mme Lalancette. Ceci représente un budget réaliste car il tient compte des besoins en ressources complémentaires pour nos élèves. La réalité des trois bâtisses de notre école, mais aussi le souci du bien-être des élèves et des membres du personnel, ainsi que de l'inclusion scolaires des élèves présentant divers défis expliquent que les dépenses excédant actuellement les sommes reçues par le ministère, le Centre de services scolaire et les parents.
- Madame Émond questionne l'exercice financier réalisé. Elle juge qu'il ne s'agit pas de gestion de budget mais d'une liste de dépense, voire de souhaits et qu'elle s'inquiète de la situation financière de l'école.
- Madame Guay, Monsieur Poulin, Monsieur Delisle et Madame Filteau se questionnent à savoir comment nous pourrions faire valoir encore plus la réalité des trois bâtisses auprès du Centre de services scolaire des Premières Seigneuries pour que nous puissions recevoir un financement juste en fonction des contraintes que ceci apporte. Mme Lalancette mentionne que c'est en concertation des directions et auprès du Comité



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

de répartition des ressources qu'elle fait valoir ce point. Madame Pouliot ajoute que c'est au niveau du conseil d'administration et du comité de parents que cette réalité pourrait être mentionnée par les parents. Madame Pouliot précise également qu'il y a aussi d'autres écoles, n'ayant pas trois bâtiments, qui présentent un budget déficitaire pour répondre aux besoins de leurs élèves. Nous sommes conscients qu'il faut tendre à l'équilibre, mais le bien-être et la réussite de tous nos élèves guident nos choix dans la prévision budgétaire actuelle.

- Suite à la discussion, le budget initial de l'école de l'Île d'Orléans est adopté avec un vote de 9 membres pour et 2 membres contre.

ADOPTÉ à la majorité

CE # 23-24-14

1.16 APPROBATION DE LA PLANIFICATION POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Madame Pouliot mentionne que la planification de l'éducation à la sexualité respecte ce qui est demandé par le ministère.

Madame Guay demande pourquoi c'est différent dans les 3 bâtiments. Madame Pouliot explique que les thèmes sont les mêmes pour les 3 bâtiments. Ce qui diffère, c'est le quand et le comment cela est présenté.

APPROUVÉ par Madame Dinel

CE # 23-24-15

1.17 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE – COSP

Madame Lalancette présente le document du contenu en orientation scolaire professionnelle. Aucun changement est apporté et le document est approuvé tel quel.

APPROUVÉ par Madame Émond

CE # 23-24-16

1.18 APPROBATION DES SORTIES CULTURELLES ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVE – Annexe 6, Fiche 16

Pour le moment, il y a 3 sorties présentées :



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

- Théâtre jeunesse Les Gros Bec, le 1^{er} décembre 2023, pour tous les élèves du bâtiment de St-Pierre. Aucun frais ne sera chargé aux parents puisque le budget Sortie en milieu culturelle sera utilisé.
- Théâtre jeunesse Les Gros Bec, le 19 décembre 2023, pour les élèves de la maternelle 4 ans à la 4^e année du bâtiment de Sainte-Famille. Aucun frais ne sera chargé aux parents puisque le budget Sortie en milieu culturelle sera utilisé.
- Site traditionnel Huron, le 21 mars 2024, pour les élèves de la 4^e année du bâtiment de Sainte-Famille. Aucun frais ne sera chargé aux parents puisqu'il y a une subvention ministérielle d'octroyée et que le budget École inspirante pourrait être utilisé si nécessaire.

APPROUVÉ par Madame Guay

CE # 23-24-17

1.19 APPROBATION DE LA DÉROGATION D'HORAIRE POUR LA DERNIÈRE JOURNÉE AVANT LES FÊTES ET À LA FIN DE L'ANNÉE

Noël et 21 juin 2024

Il n'y a aucune demande de dérogation pour la dernière journée avant les fêtes. La dernière journée sera donc le 22 décembre 2023 tel qu'il est inscrit sur le calendrier scolaire.

Une demande de dérogation est faite pour l'horaire allongée soit 10h pour un élève du primaire et 9h47 pour le préscolaire le 20 juin 2024. Il n'y aura pas d'autobus en fin de journée.

Ce sera donc congé pour tous le 21 juin 2024.

Le SDG sera offert aux parents qui en ont vraiment besoin.

APPROUVÉ par Madame Émond

CE # 23-24-18

1.20 PROJET CHASAM (chien d'assistance socio émotionnel) ET PETITS ANIMAUX (hérissons)

Deux projets ont été reconduits.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Le retour de Musca au bâtiment de Saint-Laurent dans le cadre du projet Chasam (chien d'assistance socioémotionnel) ainsi que le projet avec les petits animaux (hérissons) à St-Pierre.

APPROUVÉ par Monsieur Poulin

CE # 23-24-19

1.21 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Madame Lalancette demande aux membres de remplir le formulaire qui leur a été donné en début de rencontre et de lui remettre avant le départ de la rencontre de ce soir.

CE # 23-24-20

1.22 DIVULGATION À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Madame Lalancette demande aux membres de remplir le formulaire qui leur a été donné en début de rencontre et de lui remettre avant le départ de la rencontre de ce soir.

CE # 23-24-21

1.23 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a aucune information.

CE # 23-24-22

1.24 VARIA

En raison du contenu à l'ordre du jour, il a été convenu de reporter les points de varia non urgent, à la rencontre du 27 novembre 2023.

CE # 23-24-23

1.25 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 27 novembre 2023, en virtuel.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 23-24-24

1.26 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lalancette que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h36

MEREGUAY
Marie-Ève Guay, présidente

Julie Lalancette
Julie Lalancette, Direction